

Quelques remarques sur l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

IRMAR-Université de Rennes

24 juin 2025

Quelques informations de la mission égalité de l'université de Rennes, articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

- Université de Rennes (ex 1) tous les établissements composantes et associés ont leur propres actions qui sont à la fois indépendantes et coordonnées
- Plan égalité (bilan du précédent et nouveau plan 2025-27) Axe 4 (pilotes de cet axe : Audrey Lavenu et Nicolas Bertin) adresse : <https://www.univ-rennes.fr/egalite>
- Dans les actions de l'ancien plan égalité : Guide de parentalité (mis à jour tous les ans) adresse : Connexion à l'ENT Portail du personnel : <https://personnel.univ-rennes.fr/direction-des-ressources-humaines>
<https://personnel.univ-rennes.fr/le-guide-de-la-parentalite>
- Guide de congés de paternité et accueil de l'enfant : <https://personnel.univ-rennes.fr/conge-paternite-et-daccueil-de-lenfant>
- Le ministère prépare un Guide de la parentalité dans l'ESR (une première version de 140 pages, informations par fiches)
- Réseau des référentes dans les UMR (CNRS-INSERM-NU-UBO-UR) travail sur les temps de vie. Rencontre avec les RH et invitation des établissements d'ESR de Rennes en avril 2023
- Référente de l'IRMAR : Rozenn Texier (INSA-Rennes)
- Depuis le 1er juillet 2021, le congé paternité et d'accueil de l'enfant est passé de 14 jours (3 jours de congé de naissance et 11 jours de congé paternité) à 28 jours (3 jours de congé de naissance et 25 jours de congé paternité). (Dont 7 sur les 25 obligatoires) qui peut être utilisé par une personne qui en couple (Mariage, PACS ou concubinage) Donnée RSU : (2023) : maternité : EC 28 Biats 28 paternité ou accueil EC 21 Biats 11

Quelques informations de la Conférence Permanente des Chargé-es de Mission Égalité et Diversité

- Groupe de travail "Parentalités"
- 4 réunions jusqu'à maintenant (FIN : décembre 2025)
- 20 établissements
- plusieurs actions proposées et en particulier un lexique : des recommandations et bonnes pratiques
- lexique : Outil visant à sensibiliser et accompagner dans les usages quotidiens du langage et dans la prise en compte de toutes les formes de parentalité.
 - Zoom sur les différents congés
 - Définitions générales
 - C'est blessant ! (exemple : Fausse Couche : Or, pour les personnes qui sont en deuil, l'adjectif " fausse" peut laisser penser que l'expérience de grossesse n'avait pas autant de valeur qu'une grossesse qui serait allée au terme. Entendre cette expression peut être culpabilisante voire brutale pour des personnes)
 - C'est sexiste ! (École maternelle)
 - C'est illégal ! (Mademoiselle)
 - À privilégier Interruption (spontanée ou involontaire) de grossesse